39

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Année 1916 — N° —

THESE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Jean-Léon FERRIÉ

Né à Laborie (Aveyron), le 17 février 1876.

Contribution à l'étude

Des Voyages pathologiques chez les Aliénés

Aliénés Militaires

Président : M. ACHARD, *professeur*

PARIS
IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
JOUVE & Cie, Éditeurs
15, Rue Racine (VIe)

1916

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN, M. LANDOUZY

ASSESSEUR : G. POUCHET

PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologi	Ch. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie générale	DESGREZ
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL TEISSIER
Pathologie chirurgicale	LEJARS
Anatomie pathologique	Pierre MARIE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	Auguste BROCA
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	N.
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	N.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LETULLE
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	DEBOVE LANDOUZY GILBERT CHAUFFARD
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	DEJERINE
Clinique chirurgicale	DELBET QUENU N. HARTMANN
Clinique ophtalmologique	De LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR COUVELAIRE RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	Albert ROBIN
Hygiène clinique de la première enfance	MARFAN

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.			
ALGLAVE	GUILLAIN	LOEPER	ROUSSY
BERNARD	JEANNIN	MAILLARD	ROUVIERE
BRANCA	JOUSSET (A.)	MOCQUOT	SAUVAGE
BRUMPT	LABBE (H.)	MULON	SCHWARTZ (A.)
CAMUS	LAIGNEL-LAVASTINE	NICLOUX	SICARD
CASTAIGNE	LANGLOIS	NOBECOURT	TANON
CHAMPY	LECENE	OKINCZYC	TERRIEN
CHEVASSU	LEMIERRE	OMBREDANNE	TIFFENEAU
DESMAREST	LENORMANT	RATHERY	VILLARET
GOUGEROT	LEQUEUX	RETTERER	ZIMMERN
GREGOIRE	LEREBOULLET	RIBIERRE	
GUENIOT	LERI	RICHAUD	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'en entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MA TANTE

A MON PÈRE, A MA MÈRE

A MON FRÈRE
ET A MES SŒURS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR ACHARD

Médecin à l'Hôpital Necker
Membre de l'Académie de Médecine
Chevalier de la Légion d'honneur

A MES MAITRES

A MONSIEUR LE Dr COLIN

Médecin chef de la Section militaire
Hospice de Villejuif

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

Des Voyages pathologiques chez les Aliénés

Aliénés Militaires

INTRODUCTION

Lorsqu'en 1875, Foville publiait dans *les Annales médico-psychologiques* son remarquable travail sur *les Aliénés voyageurs ou migrateurs*, il considérait comme connues de tous, quatre catégories de vagabonds pathologiques « ayant un point d'analogie, celui de se déplacer sous l'influence de l'état morbide de leur intelligence ». Ces quatre catégories comprenaient : « Imbéciles qui vagabondent ; dipsomanes qui, pendant leur accès de débauche, quittent leur domicile pour se plonger dans la fange des bas-fonds sociaux ; épileptiques qui exécutent des fugues subites et inconscientes ; déments qui s'égarent en marchant au hasard devant eux ».

A ces quatre catégories de vagabonds pathologiques, Foville en ajoutait une cinquième, celle des « aliénés migrateurs », et montrait que le caractère

propre de ces derniers est d'accomplir, lorsqu'ils se déplacent, un acte réfléchi et parfaitement conscient.

Après Foville, le vagabondage pathologique a attiré l'attention de nombreux aliénistes.

Les observations cliniques ultérieures confirmèrent ses enseignements. Mais ce n'est guère que depuis une trentaine d'années que l'étude des voyages pathologiques a été reprise avec tout le développement qu'elle comporte. Elle a subi, de ce fait, une évolution rapide.

De nombreuses thèses ont été écrites sur ce sujet et il n'est pas de publication de médecine mentale qui ne contienne des articles ou des observations s'y rapportant. Les grands maîtres de la psychiâtrie s'en sont tous occupés. Charcot, et après lui Pitres, placèrent, à côté de la fugue épileptique, la fugue hystérique. Plus tard Magnan, dans l'exposé magistral de sa doctrine, sur la dégénérescence, décrivit une nouvelle catégorie de fugues, celle des dégénérés (appelés déséquilibrés, par certains auteurs). Cette catégorie de fugues comprend celles qui sont dues à l'obsession, cette dernière étant avec l'impulsion, d'après Magnan, le plus haut terme de la dégénérescence, du déséquilibre cérébral.

Récemment de nombreux auteurs ont étudié les fugues des déments précoces et des paralytiques généraux. Enfin, dans leur traité sur les fugues et le vagabondage, Jeoffroy et Dupouy ont consacré un chapitre spécial aux fugues confusionnelles, à celles des excités, des déprimés et à l'automatisme ambu-

latoire. Comme on le voit, il n'est pas de sujet plus vaste que celui des voyages pathologiques, puisqu'on peut rencontrer ces derniers dans la plupart des affections mentales.

Il semble qu'en aucun temps on ait eu à enregistrer autant de fugues pathologiques qu'à l'époque actuelle. Tous les cas de fugues (fugues d'alcooliques, d'épileptiques, de confus, de paralytiques généraux, de mélancoliques, de persécutés, etc.) ont été fréquemment observés depuis le début de la guerre. Si l'on en déduit, et il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement, que ces cas ont été aussi nombreux dans les armées ennemies et alliées, que dans l'armée française, on peut se faire une idée du nombre de fugueurs amenés sur les champs de bataille.

Nous aurions voulu faire un travail d'ensemble sur tous les cas de fugues observés chez les combattants ; mais, en présence de ce sujet trop vaste, nous avons dû borner notre étude aux *voyages pathologiques des persécutés*, aucun ouvrage n'ayant encore été publié spécialement sur ce sujet.

Nous devons à la bienveillance de M. le Dr Colin, médecin en chef de la section militaire de l'Asile de Villejuif, d'avoir pu recueillir dans son service quelques observations qui ont servi de base à ce travail. Elles seules présentent de l'intérêt. Nous n'avons pas la prétention d'émettre des idées nouvelles en abordant un sujet étudié avant nous par les maîtres de la psychiâtrie ; mais, comme il s'agit d'observations de militaires, dont le début de l'affec-

tion mentale est bien antérieur à la guerre, on comprend tout l'intérêt qui s'attache à ces observations et l'importance des conclusions qu'il est possible d'en tirer. Il n'est pas inutile, en effet, d'appeler l'attention sur ces états mentaux morbides, *d'apparence normale*, afin d'éviter les dangers qui peuvent résulter de l'incorporation dans les troupes combattantes, de ces vagabonds persécutés, et aussi afin de ne pas exposer nos officiers à confondre des malades avec des soldats volontairement, consciemment indisciplinés.

CHAPITRE PREMIER

Fugue et vagabondage : Définitions

Les auteurs qui, depuis une vingtaine d'années, ont traité des fugues et du vagabondage pathologiques, se sont appliqués à donner de ces termes une nouvelle définition clinique, considérant toutes les autres comme insuffisantes ou inexactes. Certains psychiâtres n'ont pas hésité à créer des néologismes qui n'ont d'autres mérites que de caractériser certains cas particuliers qu'ils se proposaient de définir.

Rien ne saurait mieux mettre en relief cette fâcheuse tendance d'esprit que l'étude historique des définitions de la fugue et du vagabondage.

Déjà, en 1895, le professeur Raymond, dans une de ses leçons à la Salpêtrière, distinguait dans la fugue trois symptômes principaux : 1° une impulsion irrésistible à voyager ; 2° l'accomplissement de l'acte d'une manière intelligente ; 3° une amnésie complète à la fin de l'action impulsive. Faisons cependant remarquer qu'il existe des fugues conscientes et que, dans bien des cas, le souvenir de l'acte impulsif reste intact.

Ducosté a défini la fugue : « un accès de vagabondage sans motif », ce qui paraît contraire à l'observation, une foule de fugues, comme celles des persécutés, s'accomplissant délibérément et pour des motifs bien déterminés.

Pour Benon et Froissart, la fugue est « un état morbide de l'activité, accidentel, transitoire, qui survient presque toujours par accès au cours duquel le malade exécute un déplacement anormal sous l'influence de troubles psychiques. »

Ils définissent le vagabondage « un état morbide habituel de l'activité », ce qui revient à dire que le vagabondage est un état de fugue chronique. Mais, comme le fait remarquer M. le Dr Vallon, « en présence de l'alcoolique qui fuit terrifié par des hallucinations visuelles, du persécuté qui va de maison en maison, de ville en ville, de pays en pays sous l'influence d'idées délirantes pour échapper à ses persécuteurs, on ne peut parler d'un trouble de l'activité. Cette définition est donc loin de comprendre tous les cas ».

Jeoffroy et Dupouy, qui ont écrit l'ouvrage le plus autorisé sur les fugues et le vagabondage, rejettent toutes les définitions qui ont été données avant eux et proposent la suivante : « Le vagabondage est le fait d'errer sans vouloir ou pouvoir revenir à un domicile fixe. » Les observations publiées par nous sont en désaccord avec cette définition : elles établissent que la plupart des malades, véritables vagabonds, ont voulu et ont pu revenir à leur domicile.

Ce qu'ils n'ont pu faire, c'est y rester, chassés à nouveau par leurs idées de persécution.

D'après les mêmes auteurs, « la fugue est l'abandon impulsif du domicile ». Or, dans le chapitre de leur ouvrage relatif aux fugues et au vagabondage des persécutés, ils écrivent les lignes suivantes : « La fugue est, tantôt le résultat d'une décision mûrement délibérée du malade et se présente sous les allures d'une volition normale (acte coordonné, logique, dont le point de départ seul, l'idée génératrice est morbide, tantôt la conséquence d'une impulsion brutale, soudaine, irréfléchie, véritable raptus occasionné par un paroxysme anxieux d'origine hallucinatoire, l'acte est alors mal conduit, c'est une fuite éperdue, aveugle, désespérée) ».

On voit l'impuissance des auteurs à trouver, des mots fugue et vagabondage, une définition irréprochable. Nous n'essaierons pas d'en donner une à notre tour, d'abord parce que nous ne serions pas plus heureux que nos éminents prédécesseurs, ensuite parce nous n'en voyons pas la nécessité.

Le docteur Cottu avoue sa surprise de n'avoir pu trouver dans un dictionnaire médical le mot fugue dont il cherchait une définition. Nous avons fait la même recherche dans les dictionnaires français. La grande *Encyclopédie* à 31 volumes ne donne aucune difinition du mot fugue interprété dans le sens qui nous intéresse. *Le dictionnaire Larousse* à 17 volumes définit la fugue par les seuls mots suivants : Fuite. Escapade.

Comme l'a dit M. le Dr Colin à la Société médico-psychologique, dans une discussion sur les mots fugue et vagadondage : « Il paraît inutile, nuisible même, d'inventer continuellement des néologismes ou de définir des termes qui portent en eux-mêmes leur définition.

Les mots fugue et vagabondage ne sont-ils pas assez explicites par eux-mêmes, et le mot fugue n'indique-t-il pas suffisamment et la spontanéité et le peu de durée de l'acte en question, tandis que le vagabondage montre l'habitude d'errer perpétuellement, qui est le fait de certains individus. »

Il n'existe pas dans la langue française un substantif pour désigner l'individu qui fait des fugues. Le mot fugueur a été créé par les psychiâtres pour distinguer d'un vagabond un individu qui fait de nombreuses fugues.

L'étude des persécutés voyageurs que nous présentons ne comprend aucun cas de fugue telle que nous l'entendons avec le Dr Colin, pour lequel la fugue est caractérisée par « la spontanéité, et le peu de durée. »

CHAPITRE II

Persécutés migrateurs

Les déplacements des persécutés constituent, le plus habituellement, un acte de défense. C'est, en effet, pour échapper à leurs persécuteurs que ces malades entreprennent et poursuivent leurs pérégrinations malheureuses.

Comme l'a dit Foville « ils entreprennent de longs voyages par suite d'idées nettes parfaitement systématisées. Ils savent très bien ce qu'ils veulent faire en quittant l'endroit où ils se trouvent, pour émigrer dans un pays plus ou moins éloigné. » C'est ce départ, avec un but précis, qui caractérise leur état morbide, et les distingue des autres aliénés voyageurs.

D'une manière générale, ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui peuvent les soustraire à leurs ennemis que les persécutés se décident, toujours à regret, à quitter leur domicile. Les malades que nous étudions n'ont pas vagabondé longtemps sans revenir dans leur foyer, avec l'espoir secret d'y trouver enfin le soulagement qu'ils cherchaient vainement ailleurs.

Ceux que nous présentons dans les observations I et VI, ont vagabondé, l'un pendant huit années, l'autre pendant trois années, et sont revenus à plusieurs reprises à leur domicile, espérant s'y fixer définitivement.

Le légionnaire qui fait l'objet de l'observation II a déserté plusieurs fois avec l'idée de se rendre dans sa famille pour échapper à ses persécuteurs. Et c'est bien plus le besoin de retourner à un domicile fixe qui a poussé ces malades à revenir chez eux, que des sentiments d'affection familiale.

En effet, « égoïste à l'excès, ombrageux, insouciant, n'aimant personne, et n'étant susceptible d'aucune pensée bienveillante, ne pensant qu'à lui-même et à ses ennemis, méconnaissant tous ses devoirs, le persécuté s'enferme en quelque sorte dans son cercle d'anxiété douloureuse et de misanthropie haineuse (1). »

De tous les aliénés voyageurs, les persécutés sont les plus malheureux ; d'abord parcequ'ils ne trouvent pas dans leurs déplacements un soulagement à leurs souffrances, ensuite parce que, traqués partout, ils ne jouissent ni de l'imprévu du voyage, ni de la satisfaction de se sentir libres et indépendants comme les autres vagabonds.

Il est généralement admis que, durant un certain temps, les malades trouvent le calme dans chaque résidence nouvelle, et qu'en changeant fréquemment

---

1. Legrand du Saulle, *Traité du délire des persécutions.*

de pays, ils espèrent échapper à leurs ennemis d'une façon définitive. — Nous nes aurions partager cet avis, il n'est pas confirmé par nos observations. Nos malades n'ont tiré de leur vagabondage aucune amélioration, même passagère. Arrivés la veille dans une localité où ils espéraient trouver la paix, le calme, ils partent dès le lendemain. Leurs habituels persécuteurs, de nouveaux ennemis là encore, et toujours, s'acharnent contre eux. Leur délire ne leur laisse pas un instant de répit.

Sur la route qu'ils suivent au hasard pour se rendre dans un pays qui leur sera peut-être moins hostile, tout conspire contre eux. Ils interprètent dans le sens de leurs idées délirantes les faits les plus insignifiants.

Le rire d'un passant est une moquerie à leur adresse ; ils trouvent des railleries dans le chant des oiseaux, des menaces dans le mugissement du vent ou dans le fracas du tonnerre. « Tout dans la nature forme l'ininterrompu concert de quolibets et de rires qui suit partout leurs pauvres personnes toujours fuyantes » (Obs. I).

Legrand du Saulle, dans son traité du délire des persécutions, cite le cas d'un officier de marine qui a toujours des hallucinations sur terre et qui n'en éprouve jamais en mer, et celui d'un élève de l'École des Mines qui entend des voix imaginaires en France et qui n'en entend pas en Angleterre et en Allemagne, parce qu'il ne comprend rien à la langue de ces pays. Aussi ces malades, pour se débarrasser de

leurs hallucinations, demandent-ils à voyager, le premier sur mer, le second en pays étranger. Il s'agit là de véritables voyages thérapeutiques et non délirants de malades ayant une certaine conscience de leur état mental. Nos malades vagabonds ne peuvent leur être comparés, ils sont eux, des persécutés chroniques qui n'entreprennent des voyages que sous l'influence de leur délire. Presque tous présentent, à côté du délire de persécution, des préoccupations hypocondriaques et sont des auto-accusateurs. Avant d'être des persécutés, ils ont été des hypocondriaques, obsédés par des préoccupations ayant un objet réel. Dans plusieurs des cas que nous citons, les malades croient avoir contracté la syphilis et voient là l'unique cause des persécutions dont ils sont l'objet. Contrairement aux autres persécutés, ce sont des timides, des craintifs qui se méprisent en pensant à leurs infirmités. Ils s'accusent les premiers d'être la cause des malheurs qu'ils ont à supporter. Aussi, au lieu de lutter contre leurs ennemis, ils préfèrent se cacher et les fuir. Le malade de l'observation VI caractérise bien cet état mental pendant les premières années de son voyage délirant. Pour lui, ses persécuteurs ne sont pas des ennemis. Tout le monde le fuit, on ne veut pas lui donner du travail parce qu'on a peur de contracter la maladie dont il se croit atteint.

C... (obs. I) s'imagine qu'on le considère comme pédiraste. Il s'adresse les pires injures et s'attribue la responsabilité d'une foule de méfaits qu'il n'a

jamais commis. Sans doute, il n'accepte pas de gaieté de cœur et sans souffrance les persécutions qu'il croit mériter mais, tout en protestant, il s'y résigne et ne nourrit aucun sentiment de haine ou de vengeance. Il est, comme tous les malades que nous étudions, un persécuté passif. Au lieu d'attenter à la vie de ses persécuteurs, il essaie de se suicider.

Nous ne croyons pas que les persécutés voyageurs soient dangereux. S'ils l'étaient, ils ne pourraient pas vagabonder pendant des années sans se livrer à des violences qui les feraient arrêter et interner.

A l'Asile où ils ne peuvent plus fuir leurs prétendus ennemis, nos malades demeurent d'accord avec leur caractère : ils sont calmes et timides, ne se lient avec personne, et conservent dans leur physionomie quelque chose de mystérieux, de railleur qui pourrait faire croire à la véracité de leurs propos, si l'on ne se savait en présence d'inconscients. Quelques-uns, au contraire, deviennent menaçants, agressifs et cherchent à s'évader.

Ne pouvant y parvenir, l'un d'eux demande à rester constamment en cellule.

En lisant les observations qui suivent, on pourra remarquer que ceux de nos malades, qui ont erré pendant de longues années sans être inquiétés, sont tous célibataires. En leur procurant une plus grande liberté, le célibat paraît avoir favorisé la continuité de leur vagabondage. Les malades de ce genre sont, en effet, plus facilement arrêtés lorsqu'ils sont mariés, à cause des plaintes déposées contre

eux par l'épouse délaissée. Cette considération paraît d'autant plus justifiée que, sur les 14 persécutés voyageurs observés par Foville, 12 étaient célibataires.

Une autre remarque découle de l'examen de nos malades. Ceux d'entre eux qui étaient des alcooliques avant de commencer leurs voyages pathologiques, ont cessé de boire durant leur vagabondage. Ce n'est pas seulement le manque d'argent qui les éloigne des cabarets, leur désir de se cacher les fait fuir les lieux fréquentés où ils pourraient rencontrer des ennemis. Cette remarque a d'autant plus d'importance que, sur 121 vagabonds aliénés observés par Wilmans, presque tous faisaient des excès de boissons.

On pourrait être tenté d'en conclure que, d'une manière générale, les vagabonds qui font des excès de boissons ne sont pas des persécutés migrateurs.

CHAPITRE III

OBSERVATIONS

Dégénérescence mentale. — Délire systématisé de persécution basé sur des interprétations. — Idées de culpabilité. — Tentatives de suicide. — Vagabondage de trois années. — Abandon de poste sur le front. — Plusieurs condamnations civiles. — Une condamnation par le conseil de guerre. — Prévention de conseil de guerre suivie de non-lieu.

OBSERVATION I

C..., trente-trois ans, entre à la section militaire de l'Asile de Villejuif le 12 mars 1915.

Il appartient à une famille de vignerons bordelais, tous grands buveurs de vin ; sa mère craintive et impressionnable à l'excès, ayant un caractère soupçonneux, les faisait beaucoup souffrir ; son père s'attribuait volontiers des qualités d'intelligence, de perspicacité qu'il ne possédait pas.

Malgré que C..., soit un élève attentif et appliqué, il quitte l'école vers l'âge de treize ans avec son certificat d'études primaires.

Ses parents le placent aussitôt chez un marchand de vins où il ne reste que cinq ou six mois, puis chez un peintre en bâtiments où il fait un apprentissage de trois années. Son nouveau métier l'intéresse parce qu'il lui permet de développer ses qualités d'application et un certain goût artistique, qu'il s'est toujours reconnu. Cependant il quitte fréquemment l'atelier sous des prétextes absurdes ou puérils. Il trouve insupportable la moindre observation ; une plaisanterie anodine le contrarie et le peine ; il s'imagine que ses camarades reçoivent plus de gratifications que lui, qu'on lui donne à faire le travail le moins agréable. Il abandonne tout et va se plaindre à ses parents, ou se promener dans les vignes. Ces départs irraisonnés le ridiculisent aux yeux de tous, aussi il ne veut pas revenir à l'atelier et ce n'est qu'en le frappant que ses parents arrivent à vaincre ses appréhensions.

C..., préférerait des arguments moins violents ; il part à Bordeaux ou il espère travailler librement. Obéissant à son amour de liberté et inconsciemment, aux idées de persécution qu'entretient son esprit craintif, il parcourt en une année la région bordelaise. A dix-huit ans, il va à Paris où il travaille à l'exposition de 1900, puis il revient chez lui et repart à Bordeaux. « Je n'avais pas un caractère à rester au même endroit, il me fallait aller plus loin, c'était indépendant de ma volonté. » Mais ce besoin de se déplacer sans cesse effraie le malade qui s'efforce de réagir. Il réussit à rester trois années chez le même patron et, à vingt et un ans, il part à Oran, appelé par son service militaire. Malgré de nombreuses altercations avec ses sous-officiers, il est très bon soldat.

A son retour du régiment, C... revient à Bordeaux où, pendant deux années, il travaille chez différents entrepreneurs, puis il va à Pauillac, où il fait la connaissance d'une jeune fille qu'il veut épouser. Ses camarades et amis cherchent à l'en dissuader, lui disant qu'elle a eu une conduite peu recommandable. Il adresse alors de cruels reproches à sa fiancée qui le quitte et se marie avec un autre. C..., en éprouve un chagrin violent. Le « cafard » ne le quitte plus, la vie est insupportable. Ils me chinaient tous par sous-entendus, et disaient que j'étais un âne ». C... interprète contre lui la moindre parole, le moindre geste. « Tout me ridiculisait, tout me faisait peur ». Il abandonne « tout » et part dans sa famille où il décide de se tuer. Il appuie un revolver contre sa tempe, mais il ne tire pas, le froid de l'arme l'épouvante.

Quelques jours après, il est appelé à Libourne pour y faire une période de vingt trois jours. Les exercices quotidiens, les manœuvres, et, chose curieuse, le milieu de la caserne le « guérissent complètement ». Il quitte ses camarades enchanté du revirement qui vient de s'opérer en lui. Il est heureux de vivre. Pendant deux années, il travaille à Bordeaux chez des patrons sociables et bienveillants. Le soir, après une journée bien remplie, il rentre à son hôtel. Il y vit seul, renfermé et timide. Et cependant plus que tout autre il éprouve des besoins d'affection. La solitude le fait souffrir. Il voudrait crier à quelqu'un son désir d'aimer, mais l'émotion ressentie est trop grande, il est trop gauche, on le repousserait, on se moquerait de lui. Il va son chemin ayant dans « l'âme une plus grande haine des autres, un plus grand dégoût de lui-même ». La nuit, en proie à de violentes

crises de désespoir, il quitte sa chambre pour errer dans les rues. Il suit les prostituées et se livre avec elles à des « rapports anormaux ». On le dénonce, dit-il, à la police des mœurs qui fait une descente à son hôtel. On a voulu le faire passer pour un homo-sexuel, il se sent observé. « Coup d'œil significatif », « propos qu'il n'entend pas mais qu'il devine », allusions trop explicites, tout cela le tourmente et l'obsède. « Chaque soir, dit-il, deux personnes arrivent au restaurant et lui reprochent en termes orduriers les mêmes « cochonneries ». La nuit on frappe à sa porte, on lui crie sur un ton de commandement : « Vous me réveillerez demain à cinq heures. Il se lève, ouvre précipitamment, et ne voit personne. » Sa réputation est irrémédiablement compromise. « Je me sens tombé dans un piège d'où je ne pourrai jamais sortir ». Traqué à l'atelier, traqué au restaurant, traqué dans sa chambre, il fuit Bordeaux résolu à n'y plus revenir.

C... va demander alors hospitalité à ses parents ; ceux-ci paraissent ennuyés de le voir. Il lui disent qu'on ne lui a pas appris un métier pour le garder à la maison. Alors tout espoir est irrémédiablement perdu, et à vingt-neuf ans, C... commence une fuite de trois années que la guerre seule interrompt. « Comme un chien enragé, la tête basse, dit-il, je me précipite dans le gouffre humain. »

Il arrive à Paris mais n'y reste pas longtemps. Il prétend que ceux qui ont juré sa perte le poursuivent et, par télégraphe ou téléphone, avertissent ses nouveaux camarades de chantier pour qu'ils se méfient de ses mœurs spéciales. Il abandonne les ateliers, où sa tête est la risée du personnel, et son logement parce qu'on le file. Alors c'est pour lui, « la soupe populaire, l'asile de nuit, c'est la promiscuité des mal-

heureux, l'attente anxieuse de la bouchée de pain, la misère dans ce qu'elle a de plus hideux et que rien ne soulage. A force de courir de ci, de là, les chaussures s'usent, les effets se souillent et tombent en lambeaux »... C... n'est plus qu'une « pauvre loque que la vermine dévore ». Il passe ses nuits à la belle étoile, couché sur les berges désertes, bercé par le bruit de l'eau, il rêve d'être délivré de ses cruelles souffrances. Le réveil le ramène à la triste réalité. Il veut se jeter à l'eau, il n'en a pas le courage son regard terne reste fixé sur le bord de la berge. Il continue à errer dans les rues de Paris toujours seul, sans amis, puis il reprend le chemin de Bordeaux où il avait juré de ne plus revenir.

Là « l'éternelle chanson » recommence ; personne ne veut le reconnaître, tout le monde le fuit. Il n'est pas de vie plus misérable que la sienne, il « couche dans des tas de bois sur les quais et mange avec avidité des morceaux de pain ramassés dans la boue, car il veut vivre ». C... reprend sa course, passe à Arcachon, suit la plage jusqu'à Bayonne où il réussit enfin à trouver du travail chez un peintre en bâtiments. Mais il est bientôt obligé de partir parce qu'à l'entendre la fille de son patron, âgée de douze ans, ne le quitte plus, elle le suit partout jusque dans les W.-C. C... s'imagine que sa mauvaise réputation l'a suivi et repart sans demander « son dû ». Il va toujours à pied jusqu'à Saint-Sébastien, revient sur ses pas, remonte vers Pau, passe à Tarbes et arrive à Toulouse. L'époque des vendanges lui procure quelques journées de travail. Puis il se dirige vers Narbonne. C'est « sans argent, sans pain, se nourrissant de quelques grappes de raisins oubliées par les vendangeurs ou de figues moisies » qu'il reprend sa route vers Montpellier

où il arrive « mourant de faim » ; il passe à Nimes, à Arles, à Tarascon et va jusqu'à Marseille. Là, il reste une semaine à l'asile de nuit, il peut enfin « se coucher dans un lit », il travaille quelques jours au déchargement des bateaux et peut « manger à sa faim ». Hélas ! l'affreuse destinée le poursuit, on lui reproche bien vite ses mœurs inavouables ; il reprend sa course pour se soustraire aux vexations et éviter la honte. A Aix en Provence, il vend des escargots ramassés dans les bois environnants. Il assure ainsi sa subsistance pendant plusieurs mois. Mais la mauvaise saison arrive. La nuit il marche sans cesse, le froid et le vent pénètrent à travers ses habits en lambeaux, il est glacé « jusqu'aux moelles ». Impossible d'y tenir. La souffrance « lui dicte un mouvement de courage ». Il essaie de se pendre à un arbre avec sa ceinture de zouave, elle cède sous son poids, « juste au moment où ses idées commençaient à se perdre » C... tombe à terre et reste sans connaissance. Sous l'action du froid très vif, il recouvre ses sens et se relève saignant abondamment du nez, portant autour du cou une large raie noirâtre. Il revient à Bordeaux ; comme ses jambes « le font terriblement souffrir », il entre à l'hôpital où il reste trois mois. A sa sortie, il va « mendier son pauvre père » (expression du Midi) qui l'accueille en ennemi. Il repart, suit la côte des Charentes « sans rien sous la dent », passe à la Rochelle, est arrêté par la gendarmerie de Fontenay-le-Comte et condamné à trois jours de prison pour mendicité et vagabondage. Il repart sur la plage et le long des chemins déserts, se nourrissant de coquillages et de cerises. Après la côte de l'Océan, il suit, d'après son récit, celle de la Manche et arrive à Rouen au moment de la mobilisation générale.

« Naturellement », il n'obéit pas à l'ordre d'appel. Il veut passer inaperçu et vivre inconnu de tous. Le séjour au régiment, au milieu d'ennemis lui serait insupportable. Il continue sa vie vagabonde, mais moins misérable grâce à l'état de guerre qui lui procure des moyens d'existence inattendus. Il vend du vin au départ des réservistes, il décharge des bateaux de charbon et va ramasser des pommes de terre pour les vendre aux Anglais. Il se félicite de pouvoir assurer son existence, mais bientôt, « tout le monde le connaît, le file, il se sauve alors par la route du Havre ».

Arrêté par la gendarmerie, il est conduit à la prison militaire de Rouen, où il reste deux mois avant de passer devant le conseil de guerre. Il est condamné à deux ans de prison et quelques jours plus tard envoyé au front sur sa demande.

Pendant le voyage, il « descend aux stations pour acheter, comme ses camarades, du vin et des provisions, mais aussitôt qu'il a fait quelques pas, chaque fois, le sifflet de la locomotive se fait entendre l'obligeant à regagner son compartiment ». Il a la conviction que ce signal le vise personnellement. Arrivé à destination, dans les environs de Reims, il est affecté à une compagnie. Ses camarades « multiplient à son adresse les allusions et les sous-entendus ». Personne ne lui parle, on ne se rappelle jamais son nom. Lorsqu'il arrive dans les tranchées, « tous les créneaux sont occupés »; chaque fois il est obligé d'en construire un lui-même. Quant à l'abri, « inutile d'y compter »; il couche dans le couloir de la tranchée en plein air, ça ne le change guère. En revenant au repos, il assiste à la lecture du rapport; tout ce qu'il a fait « est critiqué ». « On ne doit pas coucher en dehors des abris, on doit éviter de se tenir debout aux endroits qui ne

sont pas suffisamment protégés. » Bref, C... en arrive à croire que son incorporation n'est que la continuation du « vaudeville grotesque » dans lequel il se débat depuis trois années.

Exténué par le travail : « exercice, école du soldat, corvées de toutes sortes », C... tombe malade. A cette nouvelle, toute la compagnie veut « l'encadrer et le conduire à la visite ». Toujours d'après son récit. Les majors confortablement installés dans des fauteuils l'accablent de questions indiscrètes et de regards insolents, « leurs sourires ajoutent à leur allure hypocrite ». Ces messieurs discutent, chuchotent et combinent un plan que le lendemain même ils doivent mettre à exécution. C... est envoyé en patrouille pour reconnaître des « soi-disant tranchées allemandes » devant Berry-au-Bac. « Ce mouvement fait en plein jour, dans des conditions invraisemblables », indique assez le guet-apens ridicule dans lequel il doit trouver la mort. Il rampe depuis cinq minutes à peine lorsque les balles sifflent partout autour de lui. Tout à coup une forte détonation retentit à ses côtés et il reste évanoui pendant quelques instants. La balle qui devait l'atteindre à la tête lui a traversé la jambe. Presque au même moment, un camarade arrive auprès de lui, « montrant ses testicules rouges d'un sang conservé depuis longtemps ». « Aucune espèce de doute n'est possible, le lâche attentat saute aux yeux ». C... attend qu'on l'achève. Malheureusement des infirmiers le ramassent et le portent à l'ambulance de Villers-Franqueux. On le dirige ensuite sur l'hôpital de Nogent-le-Rotrou où il refuse de s'alimenter. Le major qui le soigne est pris de hoquets lorsqu'il arrive auprès de son lit. Son « odeur est sans doute infecte ». Les soins donnés lui semblent « des chefs-d'œuvre de dérision. C... se sauve aux W.-C. à l'ap-

proche des « visiteuses boufonnes » qui viennent lui offrir soit un bonbon, soit une cigarette.

C... repart au front. Il arrive à Château-Thierry où il reste deux jours pour être habillé et équipé. Là, il s'enfuit désireux de se soustraire « aux quolibets et aux rires » de ses camarades. Il erre pendant trois jours sans prendre la moindre nourriture, un garde-champêtre le découvre « caché sous un monceau de feuilles mortes » et le ramène à Château-Thierry. Au commandant de la place qui l'interroge C... répond qu'il ne se considère plus comme soldat et que, par conséquent, il n'est astreint à « aucune espèce de service ».

Conduit à la prison, il est examiné par le professeur agrégé Abadie qui rédige le certificat suivant : « C... est atteint de troubles mentaux caractérisés par de la dépression psychique généralisée avec idées délirantes d'indignité, de culpabilité et surtout de persécution, il se croit poursuivi par la malveillance d'autrui et en butte aux vexations de tous ceux qui l'approchent, on veut se débarrasser de lui, on le considère comme une bête galeuse, il inspire du dégoût à tout le monde parce qu'il a eu à plusieurs reprises des relations sexuelles anormales avec des femmes ; quelques interprétations délirantes monotones, réduites et niaises, à plusieurs reprises quelques hallucinations auditives élémentaires (bruits de voix indistinctes, chuchotements, etc)., actuellement réactions à tendance uniquement mélancolique, crises anxieuses légères, mutisme, projets de suicide, demandes d'armes ou de poison, etc., conscience de caractère morbide de certaines conceptions délirantes et de certaines réactions ; fond de débilité mentale ».

A son arrivée à l'Asile de Villejuif, C...est très étonné de s'y trouver. « On a voulu me faire passer pour fou, dit-il, mais je ne le suis pas ». Il fait l'exposé de ses malheurs, il manifeste des idées de suicide et d'indignité. « Si j'avais eu le courage de me suicider, je ne dégoûterais pas le monde comme je le dégoûte ». Il aurait préféré passer en conseil de guerre et recevoir « ses douze balles ».

Quinze jours après, à la visite suivante, l'état de C... est toujours le même. Malgré qu'il n'ait pas à se plaindre de ses camarades, il ne leur parle pas. Il ramasse les papiers à cigarettes trouvés dans les crachoirs et prend son mal en patience. « Depuis longtemps, dit-il, je n'avais pas de table et de lit à ma disposition. » Cependant, il est écœuré de la vie de bassesse, de dégoût et d'avachissement qu'il mène à l'asile. » Il voudrait se tuer. Impossible. Il tente vainement de s'évader. Il adresse alors au médecin, la lettre suivante :

« Monsieur le Médecin Chef,

« Aujourd'hui, un miracle se produit, un animal savant vient solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation de quitter la vie par ses propres moyens.

« Je suis réformé, par conséquent, je n'appartiens pas à l'armée ; sortir d'ici de l'asile, je ne le peux pas puisqu'on m'enlève mes vêtements, à moins qu'on veuille me chasser à coups de fouet ou de bâton.

D'autre part, je ne crois pas qu'aucun des membres de ma famille ait le courage de venir me chercher. J'ai bien l'impression que ma présence à Villejuif n'est que le sosie d'un

mammifère à lait, autour duquel circule les hommes ayant besoin de repos et de distractions à bon marché. Mais, comme le lait doit être à peu près épuisé, ma présence ici devient de plus en plus infecte. Je ne sais si vous voudrez bien jeter les yeux sur cette demande.

« Mais, étant donné que l'on trouvera toute naturelle la mort d'une bête, il y aura toujours assez de fumier pour l'enterrer suffisamment profond pour que la mauvaise odeur de Ville-juif disparaisse.

« Si vous avez peur de me mettre dehors, laissez-moi avec une corde dans un endroit isolé, d'où je ne pourrai m'évader, et comme les singes, on gigottera.

« J'ai vu un article sur un journal où un Kabille avait été dépêché de son pays à Paris pour en tuer un autre, un homosexuel, sous prétexte qu'il était devenu dangereux pour son pays. Moi je n'ai jamais été cela, mais mon appréhension m'a fait passer comme tel, par conséquent, je deviens aussi gênant pour mes semblables que lui.

« Dans l'espoir que malgré le dégoût que puisse vous inspirer une lettre de ma part, vous voudrez bien faire droit à ma requête.

Je reste toujours l'être infect,

C..., *traître, lâche et avili.*

OBSERVATION II

Délire de persécution. — Hallucination de l'ouïe ; hallucination cénesthésique. — Désertion et condamnation par un Conseil de guerre. — Abandon de poste sur le front. — Comparution devant un Conseil de guerre, acquittement.

F..., trente-cinq ans, est entré à la Section militaire de l'asile de Villejuif, le 10 mars 1915.

Né à Thann (Alsace), le malade fait partie d'une nombreuse famille dans laquelle on ne relève aucun cas d'aliénation mentale.

A l'école, F... n'a pas de camarade, ne prend jamais part aux jeux et aux ébats de ses condisciples. Il s'isole dans un coin et ne parle à personne.

Il quitte l'école à quatorze ans, et six mois plus tard entre comme ouvrier dans une filature qu'il ne quitte qu'à l'âge de seize ans, pour devenir manœuvre et travailler avec des maçons. A l'usine comme au chantier, F... ne se lie avec personne. A dix-sept ans, il contracte un engagement à la légion étrangère, parce que, dit-il « les ouvriers avec lesquels il travaille ne lui plaisent pas ». La douleur que lui cause la mort de son père et le chagrin qu'il éprouve en voyant sa mère se remarier à l'expiration du délai légal, influent également sur son sort. « Je compris, dit le malade, que j'étais de trop dans la famille. »

Il part en Afrique, son caractère s'accommode de la vie nomade de légionnaire.

A dix-neuf ans, il connaît tous les postes de l'Afrique du Nord lorsqu'il part au Tonkin. En passant au canal de Suez, il déserte. Il ne peut indiquer le motif qui l'a déterminé.

— Pourquoi avez-vous déserté ?

— Je ne saurais pas l'expliquer. J'ai quelquefois de ces coups de tête. Je pars sans savoir pourquoi.

F... erre en Turquie, puis en Grèce. Il va trouver le Consul de France à Patras afin de se faire rapatrier. Ce dernier le fait embarquer pour Marseille. En arrivant en France F... a l'intention de retourner à Thann, mais il change d'avis et contracte sous un faux nom un nouvel engagement à la légion étrangère. Il retourne en Afrique, séjourne dans les postes avancés du Sud-Oranais et s'avance jusque dans les oasis du désert. Pendant les six années passées à la légion, F... a été condamné à soixante-quinze jours de prison pour ivresse.

A sa libération, le malade revient dans sa famille, mais il ne peut y trouver le calme.

On lui reproche son engagement à la légion étrangère et surtout sa désertion. Il quitte son pays et reprend à pied, à petites journées, le chemin de la capitale.

Il parvient à se faire embaucher à l'usine à gaz de Chaumont, puis dans une brasserie de Troyes.

A son arrivée à Paris, F... contracte pour cinq ans un troisième engagement à la légion étrangère. Il passe trois ans en Algérie, puis part pour la seconde fois au Tonkin où il reste deux ans. Il prétend y contracter la syphilis. Il se trouve en butte aux moqueries et aux taquineries de ses camarades, parce qu'il veut vivre avec une femme. On le traite de « cocu », on s'acharne contre lui. Les misères qu'on

lui fait supporter altèrent sa santé, « nuisent à sa digestion ». Il sollicite son départ pour l'Algérie et finit par l'obtenir. On l'affecte à une compagnie montée stationnée dans le Sud-Oranais. La même vie recommence pour lui, on lui cherche querelle à tout propos, on l'arrête, on le bouscule. Il ne se rebelle point contre ses persécuteurs. A l'entendre, on l'hypnotise toute la journée et pendant la nuit, « on le masturbe sans le toucher, on veut lui faire couler toutes ses forces ».

Il n'obéit plus à ses chefs et finit par refuser tout service, on le fait passer en Conseil de guerre. Il essaie vainement de se faire examiner par un médecin, on le condamne à un an de prison avec sursis. F... change d'affectation, on le verse au 1er étranger à Sidi-bel-Abbès, il demande sans cesse la réforme afin de se reposer et de soigner la syphilis qu'il a contractée au Tonkin. Non seulement on ne tient aucun compte de ses réclamations, mais on l'envoie faire campagne au Maroc. F... déserte encore une fois en juillet 1911. Quelques jours après, il rejoint un poste de la légion étrangère et se livre à l'autorité militaire. Bien que le médecin major chargé de l'examiner l'ait déclaré irresponsable, F... passe de nouveau au Conseil de guerre.

On le condamne à cinq ans de détention et à la dégradation militaire, il subit sa peine à la Maison Centrale de Clairvaux.

On l'oblige à travailler au tissage ; il refuse « pour être tranquille » et se voit condamné à la cellule. En sortant de prison, F... n'ose pas se présenter devant sa famille. Il reste en Algérie et trouve une place d'infirmier à Oran. Là encore, il se figure qu'« on le travaille par l'hypnotisme » et se dit obligé de fuir ses persécuteurs. La guerre vient d'être

déclarée, il contracte, le 12 août 1914, un engagement pour la durée des hostilités.

A son arrivée, à l'asile F... est bien orienté. Il a la conviction qu'on l'a envoyé ici pour l'observer. Il s'en étonne, car il prétend « raisonner assez bien ». Sa physionomie est soucieuse. Il a l'air défiant, préoccupé: et se hâte de nous apprendre qu'il est passé au Conseil de guerre le 5 mars 1915 pour abandon de poste en novembre 1914, mais il a été acquitté.

— Pourquoi avez-vous déserté ?

— Je me sentais tracassé. Partout où je passe depuis mon retour du Tonkin, je ne peux pas rester. Tout le monde m'hypnotise, je ne peux jamais avoir la paix.

Cependant, personne ne vous parle ?

— Cela se passe par la pensée, répond le malade.

F... raconte volontiers sa vie depuis le début de la guerre. En octobre 1914, on l'envoie sur le front, dans la région de Vic-sur-Aisne. La vie de tranchée ne le préserve pas de cette obsession de l'hypnotisme. A l'entendre, ses camarades, ses officiers se divertissent en l'hypnotisant « on l'esquinte reprit-il, en provoquant des pertes séminales qui lui font perdre toute sa force ». Désespéré, surexcité, F..., disparaît le 20 novembre après le repas du matin. Son premier mouvement est de se diriger sur Thann, afin de revoir les siens. La réflexion l'en empêche. Il n'ose pas se présenter chez lui et prend la résolution de se réfugier à Paris, où il espère se cacher. Un hasard l'empêche d'exécuter ce projet, il est arrêté à la gare de Mitry-Claye, deux jours après son départ du front.

En prison, les vexations se succèdent, comme par le passé.

On le traite « de salaud, cochon », etc. On lui fait passer « des courants fluctiques » à travers le corps, « on lui vide le sang ».

L'asile ne le préserve pas de ses ennemis. Les mêmes faits se reproduisent; il ne cherche même pas à se défendre. Il recherche la solitude. « Au début, il récriminait, il gueulait, mais on l'a endormi. »

Après dix mois de séjour à l'asile, l'état du malade n'est pas amélioré. Il se plaint qu'on lui fait des misères plus que jamais; pour s'y soustraire, il a essayé à plusieurs reprises de s'évader. Il refuse de travailler avec ses camarades; pour échapper à leurs persécutions, il demande à être mis en cellule.

OBSERVATION III

Débilité mentale. — Excès alcooliques anciens. — Délire de persécution. — Hallucinations de l'ouïe. Craintes d'empoisonnement. — Mégalomanie. — Vagabondage d'une année.

G... quarante-deux ans, inscrit maritime, entre à la section militaire de l'Asile de Villejuif le 9 avril 1915, venant du Val-de-Grâce où le Dr Briand a rédigé à son sujet le certificat suivant: « Est atteint de dépression mélancolique avec hallucination, illusions, interprétations fausses et prédominance d'idées de persécution; on lui crie qu'il doit crever, on a cherché à l'empoisonner, on l'empêche de trouver du travail. Tendances ambitieuses, chronicité. »

Calme, convenable, répondant parfaitement à toutes les questions, G..., ne paraît pas au premier abord présenter de délire.

Mobilisé le 14 décembre 1914, il a rejoint son régiment à Bordeaux et, après un mois passé à faire l'exercice, il a été envoyé à Saint-Omer où il n'a pas tardé à entrer à l'hôpital. Pourquoi? Impossible de le savoir, le malade ne le sait pas lui-même. Il affirme qu'il n'a absolument rien fait et il est très mécontent de se trouver dans un asile.

Il est vrai qu'il n'est pas le seul de la famille qui soit interné ; une de ses tantes est soignée dans un asile de Bordeaux, depuis cinq ans. Un de ses frères, marin comme lui, s'est pendu dans la cale d'un navire.

Mais cela ne suffit pas à expliquer sa présence en cet asile. Il a fait autrefois des excès de boisson, il est sobre aujourd'hui. D'après lui, « il doit y avoir quelque chose de caché là-dessous ». A son arrivée au régiment on lui a pris ses effets civils, on l'a frustré ainsi d'une quarantaine de francs. Il ne se plaint pas, c'est la seule misère qu'on lui ait faite.

Avant c'était bien autre chose. Depuis 1913 jusqu'à l'époque où il a été mobilisé, il a dû parcourir le Sud-Ouest de la France pour se mettre à l'abri de ses persécuteurs.

En février 1913, G... venait de quitter le Hollande, l'équipage du navire sur lequel il était embauché voulait à tout prix le faire disparaître.

Bien souvent on essayait de l'empoisonner, de le faire tomber du haut des mâts. Le capitaine disait qu'il était fou et pour traiter sa maladie, il lui donnait du lait avec « du carbonate de potasse ou du verre pilé ».

G... a dû faire la traversée de Hollande à Saint-Nazaire,

sans cesse exposé aux guet-apens criminels de ses camarades. Pour les éviter, il se tenait dans un coin, on lui portait à manger, mais il refusait les aliments, prétendant qu'ils étaient empoisonnés ; il ne se nourrissait que de maïs. Arrivé à Saint-Nazaire, G... n'attend pas que le navire ait abordé, il se jette à l'eau et s'enfuit à la nage. Il erre dans les rues de la ville bientôt rejoint par ses camarades qui le poursuivent d'injures et de menaces. Il demande à des agents de le protéger et passe la nuit au poste de police.

Il repart le lendemain et se dirige vers Bordeaux. En constatant qu'il n'est pas poursuivi, G... éprouve un immense soulagement. Arrivé à destination, il écrit au Ministre de la Marine, demande une punition pour le capitaine responsable de ses malheurs. Il trouve bientôt un emploi de timonier sur un remorqueur. Mais il ne tarde pas à s'apercevoir des mauvaises intentions de ses camarades et les mêmes persécutions recommencent. « Je dois avoir sur mon corps quelque chose qui n'est pas naturel pour qu'on me poursuive de la sorte. »

G... abandonne alors son nouvel emploi, mais il n'en trouve pas d'autre. « Je suis resté quatre jours sans manger, il y avait quelqu'un dans l'ombre qui m'en empêchait. » A ce moment, il entend dans les airs une voix féminine qui dit : « Il ne faut pas qu'il ait de femme, il ne faut pas qu'il ait d'argent, il faut qu'il crève » ; et bientôt après, une autre voix qui reprend : « Il ne faut pas qu'il navigue, il est trop fort, il connaît le secret du gouvernail, les capitaines iraient trop loin. »

Effrayé tant par ses hallucinations que par les poursuites dont il est l'objet, G... quitte Bordeaux et se dirige vers Bayonne en quête de travail ; il va jusqu'à Hendaye, retourne

sur ses pas, revient à Bordeaux et de là part à la Rochelle. Souvent arrêté et mis en prison, G... bénit ses condamnations sans lesquelles il mourrait de faim, et lorsque paraît le décret de mobilisation générale, il se trouve depuis une semaine environ dans sa famille qui habite la Vendée. On ne peut pas le supporter, la mobilisation le délivre.

OBSERVATION IV

Débilité mentale. — Excès alcooliques anciens. — Préoccupations hypocondriaques. — Mélancolie. — Idées de persécution. — Hallucinations sensorielles. — Voyage à Paris pour se soustraire à ses persécuteurs.

B..., cinquante-deux ans, est né en Bretagne où il a passé son enfance.

A l'âge de dix ans, il est pris d'une attaque de danse de Saint-Guy qui dure une année. Sa croissance est tellement rapide pendant cette crise, que ses vêtements devenus trop petits ne peuvent lui servir.

Il ne quitte l'école qu'à l'âge de quatorze ans. Ses parents le placent alors, comme apprenti, chez un marchand de nouveautés de Coutances. Émotif, timide à l'excès, B... n'y reste que peu de temps parce qu'il est obligé de travailler en compagnie de jeunes filles dont il ne peut supporter les rires moqueurs.

Il se rend alors à Paris où il trouve à se placer chez un libraire qu'il a connu à Coutances. Au bout d'un an, pris de la nostalgie du pays natal, il revient chez ses parents et

travaille dans l'atelier de menuiserie de son père pendant sept à huit mois. A cette date, B... part de nouveau pour Paris et, après avoir vécu quelque temps chez un oncle, trouve un emploi de garçon boucher. Cette profession lui plaît. Il l'adopte mais change souvent de patrons.

A vingt-six ans, à la suite de chagrins d'amour, il s'embarque pour Madagascar. « A ce moment, dit B..., je crois que j'étais un peu faible de cerveau, je ne faisais que pleurer. »

Son séjour à Madagascar ne lui est guère favorable. La fièvre le force à rentrer en France au bout de quelques mois, Il habite alors Paris jusqu'en 1909, époque à laquelle survient la mort de sa mère, il en est profondément affecté. Il regagne son pays natal pour recueillir la succession maternelle.

B... se plaint d'être traité en intrus dans ce pays où il ne devrait rencontrer que des sympathies. On l'appelle « le Parisien » et il n'est « sorte de misère » qu'on ne lui fasse. Son chagrin est tel qu'il fuit la société et ne parle à personne. La solitude dans laquelle il se trouve le décide à mettre en vente le patrimoine maternel.

On le croit plus riche qu'il n'est. On le cambriole pendant un voyage qu'il fait à Coutances. Ne se sentant plus en sécurité B..., dépose ses titres à la Banque de France. Il se méfie de son notaire qui, prétend-il, lui fait signer des pièces contre sa volonté et commet des irrégularités.

On s'acharne après lui. Le bruit court qu'il entretient des relations avec sa bonne. Il la congédie, puis il la reprend à son service, sur les supplications des parents de la jeune fille.

Peu de temps après il tombe malade. Il se persuade qu'il

est victime d'un attentat « J'avais certainement pris, soit des aliments, soit des boissons qui avaient été empoisonnés, dit le malade. Je fis venir le médecin qui constata des taches rouges sur tout mon corps. » La bonne ressent les mêmes malaises, ce qui ne fait qu'augmenter ses soupçons.

B... prend une décision. Il est résolu à quitter ce pays inhospitalier pour retourner à Paris ; mais avant son départ il a soin de faire poser de solides barreaux de fer à toutes les ouvertures de sa maison.

Sur ces entrefaites, il se croit malade à nouveau. Il se figure être asthmatique et en attribue la cause à la poudre insecticide qu'il a fait mettre dans son lit. Il secoue draps et couvertures, mais il ne peut parvenir à faire disparaître l'odeur de cette poudre qui l'incommode et finit par l'obséder.

Il se demande alors comment on a pu répandre une poudre semblable dans sa maison. Il en arrive même à s'imaginer que l'on est rentré chez lui pendant son absence et qu'il est victime d'une vengeance. B... reste à son foyer afin de s'assurer que personne n'entre en cachette dans son logis pour y répandre à nouveau la poudre dont l'odeur l'exaspère. Il espère trouver ainsi quelque soulagement, mais en vain. L'odeur, au contraire, semble devenir plus forte, plus suffocante. Il ne peut passer la nuit dans son lit et cherche à prendre inutilement quelque repos, assis dans un fauteuil. L'odeur s'acharne après lui, le poursuit sans relâche au point qu'il craint l'asphyxie.

N'y tenant plus, B... part pour Paris avant même que la pose des barreaux de fer à toutes les ouvertures de sa maison soit achevée.

En descendant du train à la gare Saint-Lazare, il pousse

un soupir de soulagement et se croit sauvé. Il monte dans un fiacre. Mais, au bout de quelques instants, l'émotion l'étreint. Il sent une odeur vague, mais qui peu à peu se précise. La terrible odeur de poudre à punaises est encore là, tellement suffocante qu'il arrête la voiture, paie le cocher et chemine lentement pour respirer l'air pur qui lui fait du bien.

B... passe la nuit dans un hôtel, mais à 4 heures il se lève chassé par l'odeur qui le poursuit. Il erre dans les rues, se rend aux Halles où, tout à coup l'horrible odeur de la poudre le suffoque. Il court chez un pharmacien et demande de la « Nazaline ». Nouvelle déception, le médicament qu'il vient d'acheter sent la poudre à punaises. Il va chez un second pharmacien, même résultat. Toute la journée cette odeur le hante. Il lui semble en absorber les exhalaisons et cela à tel point qu'il est pris de vomissements. Il se réfugie dans un restaurant. Tout ce qui lui est servi est imprégné de l'odeur obsédante dont il ne peut se débarrasser.

Désespéré, ne sachant à qui se recommander, B... entre dans un commissariat de police et supplie qu'on l'arrête afin d'échapper aux ennemis invisibles qui le poursuivent. Le commissaire de police refuse, mais lui donne l'assurance qu'il va le faire surveiller et qu'il sera désormais en paix. Le malade n'est pas convaincu. Désireux de se faire arrêter, il sort de sa poche un revolver. On l'appréhende pour port d'armes prohibées.

B... est alors conduit à l'infirmerie du dépôt, puis à l'Asile Sainte-Anne. L'odeur atroce ne le quitte pas.

Entré à l'Asile de Villejuif depuis un mois, l'état de B... est très amélioré. Il n'a pas senti depuis son arrivée l'odeur

de la « poudre à punaises » et il en éprouve un soulagement profond.

Il a tellement souffert qu'il pleure en nous parlant.

Voici un cas qui n'est ni un cas de fugue, ni un cas de vagabondage.

Il n'est guère possible, en effet, de considérer comme une fugue, le voyage longuement préparé que B... a accompli pour échapper à ses persécuteurs. Depuis longtemps déjà, il songeait à s'en aller, mais il ne le voulait qu'après avoir fait poser des barreaux de fer à toutes les ouvertures de sa maison.

Cet exemple montre bien que les mots fugue et vagabondage ne peuvent comprendre à eux seuls tous les cas de voyages pathologiques ; ces termes ne comportent pas une application générale.

Ce malade n'a voyagé que pour fuir ses persécuteurs.

OBSERVATION V

Débilité mentale. — Délire de persécution. — Vagabondage de trois années. — Mutisme.

L..., trente-six ans, est entré à la Section militaire de l'Asile de Villejuif, le 23 janvier 1915, venant de Verdun.

A son arrivée, le malade est calme, bien orienté. Il ignore la cause de son évacuation et ne peut comprendre pourquoi il est interné dans un asile d'aliénés. Cependant, il a l'air triste, soucieux et refuse de faire connaître la cause de sa

préoccupation. Il ne paraît pas présenter de délire caractérisé.

Mobilisé dès le début de la guerre alors qu'il accomplissait une période d'exercices de neuf jours, L... a pris part à la campagne et s'est battu dans la région de Lunéville et au nord de Bar-le-Duc. Il n'a pas été blessé, bien que sa compagnie ait été très éprouvée.

L... qui a été porté malade d'office, pensait revenir au front après quelques jours de repos. Il assure qu'il se trouve en bonne santé, que son appétit est excellent et son sommeil très calme.

Il est impossible de surprendre chez lui le moindre indice d'idées de persécution. Interrogé à plusieurs reprises à ce sujet le malade répond invariablement : « Je ne me plains de personne. » On pourrait se demander pourquoi L... a été transféré dans un asile d'aliénés si l'on n'avait sous les yeux un certificat rédigé par un médecin aliéniste et ainsi conçu :

« Aliénation mentale caractérisée par du délire de persécution avec dépression mélancolique, illusions et hallucinations des sens, interprétations délirantes, etc. Le début de cette affection vésanique remonte à plus de deux ans. Sous l'influence de son délire, ce malade convaincu qu'on le poursuivait et que partout on l'insultait, a quitté son village natal et a parcouru à pied et en se cachant la plus grande partie de la France. Au début de son incorporation, ainsi que cela se produit toujours lorsqu'un persécuté change de milieu ou de résidence un calme relatif s'est manifesté dans les idées délirantes, puis son délire a repris toute son activité et aujourd'hui, L... est convaincu que ses camarades lui en veulent, se moquent de lui, profèrent à son encontre des

insultes. J'atteste que cette affection mentale rend L... dangereux pour lui-même et pour les autres et qu'il est incapable d'accomplir son service militaire. »

Il serait intéressant de connaître le passé de L... Malheureusement, il est très réticent et s'obstine à garder un mutisme peu aisé à vaincre.

Avec de grandes difficultés on parvient cependant à obtenir du malade quelques renseignements sur son enfance.

L... a fréquenté l'école jusqu'à dix ans, et a travaillé ensuite avec son père qui était ébéniste. Il a accompli trois années de service militaire à Lyon, puis a regagné l'atelier paternel dans lequel il avait fait son apprentissage.

Le malade a quitté son pays trois ans avant la déclaration de guerre, mais il n'est pas facile de connaître les raisons qui l'ont déterminé à agir ainsi.

D. — Pourquoi avez-vous quitté votre pays ?

R. — Ah ! ça c'est différent, vous savez bien comment ça se passe. Il est inutile d'insister.

Pressé de questions, il finit cependant par avouer après de multiples réticences, qu'il a fui devant « des ennemis qui l'insultaient sans cesse ».

Il a pris de l'argent chez lui et a cheminé à pied sur la grande route. Se croyant « pisté par une somnambule » il ne s'arrêtait que pour prendre quelque repos. Partout où il passait « on l'embêtait, on le critiquait ». Aussi, ne séjournait-il guère dans les localités qu'il traversait, cherchant le plus possible à se cacher.

Le malade parcourut ainsi toute la France, fuyant l'influence présumée de la somnambule, qui suscitait contre lui de multiples ennemis.

Fatigué par les sollicitations pressantes qui ont déterminé un aveu maintenant regretté, L... se renferme dans un mutisme absolu. Il redevient sombre, reprend cette tristesse et cette attitude déprimée qu'il avait lors de son entrée à l'hôpital, s'isole, ne parle à personne et parfois s'irrite crie contre des ennemis imaginaires qui l'insultent.

Plusieurs mois passés à l'asile, ne modifient pas son état. Toujours silencieux, il refuse de donner des détails sur l'itinéraire de ses voyages et s'écrie : « Ne me parlez plus de somnambules. »

Le malade ne veut pas être « contrarié ». Il s'en va, refusant de se prêter à tout interrogatoire et de donner la moindre explication.

Nous ne pouvons donner du malade L... qu'une observation brève et incomplète, car, malgré nos efforts, il nous a été impossible d'obtenir des détails sur son long vagabondage de trois années et sur les faits qui l'ont motivé.

Les renseignement fournis par L..., à son arrivée à l'Asile et le certificat médical rédigé sur le front, nous ont permis de constituer cette observation.

OBSERVATION VI

Débilité mentale. — Délire de persécution. — Hallucination de l'ouïe, troubles de la sensibilité générale, illusions, interprétations fausses. — Vagabondage de huit années. Nombreuses condamnations.

P..., âgé de quarante ans, entre à la section militaire de l'Asile de Villejuif, le 21 décembre 1914.

Il est originaire de la Savoie ; jusqu'à son départ au régiment, il n'a jamais quitté ses parents, montagnards arriérés et misérables, plus préoccupés de l'élevage de leur bétail que des soins à donner à leurs six enfants. Son père s'enivrait dès qu'il en avait les moyens. P... n'allait à l'école que l'hiver.

A vingt et un ans, le malade quitte pour la première fois sa famille. Il rejoint à Grenoble le régiment dans lequel il doit accomplir son service militaire. Dès son arrivée au corps, il est en butte aux moqueries de ses camarades qui reconnaissent en lui le rustre à la fois timide et robuste, apte à toutes les corvées.

De retour parmi les siens, P... n'y séjourne guère. Il s'est aperçu au régiment qu'il peut vivre en dehors du milieu familial. Aussi, pour se soustraire à la brutale autorité paternelle, il va en Suisse se livrer aux travaux agricoles. Excellent ouvrier, courageux et endurant, il mène une existence calme et régulière jusqu'à l'âge de vingt-sept ans où il part à Grenoble pour y accomplir sa première période de vingt-huit jours. C'est à cette époque que survient un simple incident qui doit bouleverser son existence et être la cause première de tous ses malheurs, P... croit avoir contracté la syphilis et s'en affecte profondément. Il n'ose se montrer au médecin major et reprend la vie civile, hanté par l'idée de sa maladie. Il se sent perdu et craint de contaminer son entourage. Il éloigne de lui ses frères et ses sœurs comme le ferait un pestiféré. Personne ne croit à sa maladie qu'il appelle son « infirmité » et qui devient le sujet de sa préoccupation constante. Cependant un camarade de régiment qu'il rencontre par hasard lui renouvelle en plaisantant le cruel

souvenir qui le torture. Cela ne fait qu'augmenter son désespoir. P... continue quand même à travailler, mais il reste constamment sous l'influence de cette idée qui le poursuit. La mauvaise odeur qui se dégage de sa personne ne le quitte pas et il s'en afflige. Les patrons chez lesquels il travaille disent : « Qu'est-ce qu'il a donc celui-là, il sent bien mauvais ». Sa maladie contagieuse le fait congédier.

Dès lors P... est traité en paria, on le chasse partout, l'odeur caractéristique de son mal révèle le danger qu'il fait courir à ses maîtres et à leurs enfants. « S'il n'était pas comme cela, on le garderait bien, mais c'est à cause des petits. Les vieux sont les plus intraitables. »

P... va de ferme en ferme, ne restant que quelques jours au même endroit. Cette vie devient intolérable. Partout on refuse de l'embaucher. Ceux qui l'approchent s'écrient « N'embauchez pas celui-là, il pourrira toute votre famille ». Aussi, bien que P... soit un bon travailleur, personne ne l'engage. « Chaque jour je changeais d'endroit, mais c'était partout la même chose ».

Les camarades qu'il revoit à la caserne pendant sa deuxième période de 28 jours connaissent sa maladie. Il devient là comme partout ailleurs un objet de répulsion. Cette fois il ne perd pas l'occasion qui lui est offerte de se faire visiter par le médecin-major. Celui-ci, après l'avoir examiné le rassure et cherche à lui faire comprendre que ses craintes sont chimériques, mais l'anxiété de P..., un instant calmée, reprend toute son intensité lorqu'il rentre chez lui. « Le major a voulu le rassurer parce qu'il n'y avait plus rien à faire ». « A présent c'est trop tard..., dit-il..., j'aurais dû les couper au début ».

P... évite alors les localités où il est connu. Il retourne en Suisse ; mais l'odeur qui le dénonce comme un contaminateur, l'empêche de rester en place, lui-même est obligé de déclarer sa maladie, il ne peut pas faire autrement : « l'odeur est l'odeur ». On lui conseille de se faire soigner dans un hôpital où on le guérira. P... reste incrédule, sa maladie est trop ancienne et trop grave. N'a-t-il pas entendu bien souvent des gens qui disaient en parlant de lui : « Il n'y a rien à faire, il est trop attaqué pour cela ».

Impuissant à cacher son mal, il veut fuir les hommes pour qui il n'est qu'objet de répulsion. Alors, vers l'âge de trente-deux ans, P... commence ses voyages interminables et sans but, il les poursuivrait encore aujourd'hui si la guerre n'avait fourni l'occasion de reconnaître en lui non le coupable à punir, mais l'aliéné à enfermer. Pendant huit ans il parcourt la France travaillant peu, affamé, mendiant misérable, faisant souvent connaissance avec les bancs de la correctionnelle. Ses pérégrinations sont multiples. Au début, P... ne s'éloigne guère de son pays. Malgré tous ses malheurs, ses propos prouvent qu'il tient à l'existence.

« Les premiers temps, m'a-t-il dit, je ne m'écartais pas beaucoup, des fois je retournais en arrière sur mes pas. Quand on est atteint d'une maladie incurable, on ne va pas trop loin.

« Plus tard j'allai en Savoie, en Dauphiné, puis dans les départements méditerranéens ». Partout P... se heurte à la même difficulté, on refuse de l'employer, il est obligé de mendier. Il va en Italie et y subit sa première condamnation à un mois de prison pour vagabondage. Depuis les condamnations se succèdent. A trente-quatre ans, étant en

prison, il ne peut répondre à l'autorité militaire, qui l'a convoqué pour accomplir une période d'exercices de neuf jours.

Au milieu de son angoisse : P... à une lueur d'espoir. Pour se débarrasser de son infirmité, il ira à Paris se faire soigner.

Et c'est à pied, en mendiant le long du chemin, qu'il fait ce voyage. Dans tous les hôpitaux où il se présente on reconnaît son « infirmité ». Le malheureux est persuadé « qu'il n'y a plus rien à faire ». Désespéré, P... retourne à pied dans son pays, mais il ne peut s'y fixer et il continue ses périgrinations, c'est le meilleur remède à ses souffrances. Il erre au hasard, passe à Lyon et revient à Paris, cette fois la police l'arrête. On le conduit à la prison de Fresnes et quelques jours plus tard à la maison de Nanterre. Là ses camarades le traitent de « pestiféré » et lui jettent des pierres. Il a un accès de fureur. Le médecin le fait transférer à l'infirmerie ; vingt jours après on le renvoie. Il était temps, P... ne pouvait plus « supporter l'internement ». « Je me serais fait sauter », raconte-t-il.

« Les flammes et les gaz lancés par le réchaud (radiateur) me prenaient à la gorge. Çà me serrait les intestins..., le ventre..., tout le corps..., çà avait tellement de force que je voyais des gouttes d'eau descendre le long des murs ».

En quittant Paris, P... parcourt le centre de la France, le Midi, puis il revient chez lui. Il vit de mendicité et subit de nombreuses condamnations. Partout où il se présente, à peine a-t-il demandé du travail qu'on s'écarte de lui dégoûté par son odeur. Quand il implore la charité, on lui répond : « Tu pourrais bien travailler » ; lorsqu'il sollicite du travail on lui crie : « Fous le camp ». Il fait le plus de kilomètres pos-

sible mais inutilement. Il avoue découragé : « Mon mal, c'est une chose qui se sent tout le temps. Les animaux eux-mêmes s'éloignent à mon approche, je vois cela à leur respire et à leur ronchonnement. Quand on a vécu avec les bêtes, on comprend leur langage. J'ai vu des poussins étouffés par mon odeur. La nuit, quand les êtres animés sont plongés dans le sommeil, la nature s'acharne après moi, les nuages me jettent du « carbure », le vent me parle de ma maladie, le tonnerre gronde et me jette l'anathème ».

C'est dans la prison de Bourg (Ain) que la nouvelle de la mobilisation générale lui parvient.

Il refuse d'obéir à l'ordre des gendarmes qui le forcent à rejoindre son corps. Envoyé à Lyon, il n'y reste que quelques semaines. Dirigé sur Paris, il entre à l'hôpital du Val-de-grâce et de là à la section militaire de l'asile de Villejuif où M. Colin, médecin-chef, rédige le certificat médical suivant : « Est atteint de débilité mentale avec idées de persécution hallucination de l'ouïe, illusions, interprétations délirantes. Vagabondage, fuite devant ses persécuteurs. »

A son arrivée, le malade est tantôt réticent, tantôt loquace à l'excès, son visage indique tour à tour la colère, la défiance et la résignation. Libre, il a dû marcher sans cesse avec l'espoir secret de trouver sur son chemin l'endroit où il n'aurait plus à souffrir des hommes et des choses. Soldat, il perd complètement la tête. Citons ses paroles. « On m'a dit que j'allais à la guerre, mais il n'y a pas de guerre, je ne l'ai pas vue..., il n'y a pas de vrais officiers, on ne voit que des masques... Les autres font bombance, moi je crève de faim... Le vrai gouvernement va-t-il toujours se cacher et ne pas me f... la paix. »

Et le malade continue l'exposé de ses récriminations. Tout d'un coup il s'arrete « J'ai déjà trop parlé, dit-il, après avoir été si trompé je ne peux pas avoir confiance. » Mais P... ne saurait garder longtemps cette résolution. Il reprend : « Depuis que je suis à l'armée on m'a plus maltraité qu'une bête, on m'a coupé la voix, on a été féroce envers moi, on m'a fait toutes les misères. » C'est pour cela qu'il évite ses camarades et reste isolé.

Cette précaution ne suffit pas. Après deux mois de séjour à l'asile, le malade veut partir.

« Rendez-moi ma liberté, je préfère mendier, être sans pain plutôt que rester. »

Ses hallucinations deviennent de plus en plus intenses. Souvent on l'entend crier à haute voix contre ses ennemis imaginaires.

Cette observation montre la transformation du délire hypocondriaque en délire de persécution, puis l'évolution de ce délire. Le malade, convaincu d'avoir contracté la syphilis, est obsédé par cette idée qui devient une idée fixe et engendre des interprétations fausses. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années qu'apparaissent d'abord les hallucinations de l'ouïe, puis les hallucinations de la sensibilité générale et les hallucinations cénesthésiques.

OBSERVATION VII

Dégénérescence mentale avec dépression mélancolique. — Idées hypocondriaques et de persécution. — Hallucinations de l'ouïe. — Troubles de la sensibilité générale. — Plusieurs voyages délirants.

R... trente-sept ans, entre le 12 novembre à l'Asile de Villejuif avec le certificat suivant :

« Est atteint de dégénérescence mentale avec idées de persécution. Hallucinations de l'ouïe, troubles de la sensibilité générale, hémiplégie infantile. »

Pendant son enfance, R... fréquente assidûment l'école primaire de son village. Il est bon élève mais timide. Son infirmité provoque parfois les moqueries de ses camarades.

Il est vif et emporté, mais il n'a aucune méchanceté. Il ne prend part qu'aux jeux calmes et tranquilles, les jeux violents lui plairaient pourtant si son état physique les lui permettait. R... quitte l'école à quatorze ans, après avoir obtenu son certificat d'études.

A quinze ans et demi, il entre au cours complémentaire de la ville voisine, qu'il ne quitte qu'à dix-huit ans.

Pendant ses deux années d'internat, il ne se plaint ni de ses camarades ni de ses professeurs, mais il a conservé cette prédisposition à l'emportement qu'il avait à l'école primaire.

A sa sortie du cours complémentaire, le malade entre comme commis chez un percepteur, qui lui témoigne beaucoup de bienveillance. Quatre ans plus tard, il est employé comme expéditionnaire à la Sous-Préfecture de F... Il démissionne quatre ans après lorsque son prédécesseur a terminé son service militaire.

Après être resté onze mois dans sa famille, R... rentre comme aide-comptable dans une grande maison de commerce de Paris qui l'envoie dans une de ses succursales en Belgique, où il reste quatre ans. Sa vie à l'étranger est normale.

En 1904, le malade est rappelé à Paris et continue à tra-

vailler dans le même établissement jusqu'au 30 avril 1915, date à laquelle il quitte brusquement ses patrons et abandonne tout travail.

Quelle est la cause de cette subite détermination? Le malade est fatigué, souffre d'insomnies. Il entend la nuit des bruits insolites, « comme des coups frappés contre les meubles », et ceci l'épouvante. Il perçoit des voix dans le silence qui lui chuchotent à l'oreille des mots qui le font « frissonner ». « Tu vas mourir ! Tu vas mourir ! » « Nous sommes la police de la franc-maçonnerie ». R... s'enfuit, disparaît pendant quelque temps, puis, à bout de ressources, retourne chez sa mère. Il y reste un mois. C'est alors qu'il ressent au ventre des piqûres qui, d'après lui, sont produites par des courants électro-magnétiques. Il prétend toujours avoir rencontré des gens qui voulaient lui faire des yeux avec lesquels il verrait mieux qu'avec les siens.

Ces personnes mystérieuses usaient de courants électriques pour le « rendre plus fort ».

Au bout d'un mois, il entend qu'on lui crie : « Va-t-en ! Va-t-en ! Le malade obéit, quitte sa mère, part « comme un fou », emportant 50 francs.

R..., prend le train pour Paris. Pendant le trajet, il voyage avec des soldats. Il croit que la police l'accompagne. « Il y avait là, dit-il la police de la franc-maçonnerie ». Il se sent surveillé par « cette police » qui l'énerve, ne le quitte pas, et descend comme lui à Paris, pour ne pas le perdre de vue.

Le lendemain de son arrivée à Paris, il se rend à la maison de commerce qui l'occupait, et sollicite un nouvel emploi. On lui donne un secours, mais on refuse de le reprendre.

Il comprend aujourd'hui pourquoi. « C'est, dit-il, parce

que j'étais entouré par une influence électro-magnétique ».

R... loue la chambre qu'il occupait avant son départ et prend ses repas dans un restaurant où il est connu ; on lui fait facilement crédit. C'est ainsi qu'il peut vivre sans travailler du 15 juin au 21 septembre 1915. De temps à autre, il reçoit quelque argent de sa famille, mais ses faibles ressources ne lui permettent pas d'acquitter ses dettes. Il connaît parfois la misère.

« J'ai jeûné une fois douze jours, pendant lesquels, dit le malade, je n'ai acheté que 0 fr. 30 de pain ». R... ramasse dans les rues les détritus qu'il peut trouver et qu'il croit jetés à son intention par les personnes qui « le suivent et le soutiennent de leur influence. »

Le malade ne se tourmente pas de ses dettes. En trois mois et demi, il doit 90 francs à son hôtelier, 300 francs à son restaurateur, 30 francs à un de ses amis.

Le 21 octobre 1915, le propriétaire de R..., le met à la porte. Il passe alors une partie de la nuit à la gare de Lyon, l'autre à la belle étoile. Les « personnes » le suivent partout où il va, dans la gare comme dans les rues. Le 22, il est interrogé par un agent, qui l'arrête. Il est relâché après avoir passé la nuit au poste. Le 23, il demande à son hôtelier de reprendre possession de sa chambre. Une vive discussion s'engage. On va chercher les agents. R... est arrêté. Il n'en est pas fâché. La vie de vagabond le fatigue. Il se croit toujours victime des personnes qui lui en veulent. « C'est la police de la franc-maçonnerie qui m'a fait arrêter », dit-il.

R... ne se rebelle donc ni contre les événements, ni contre les gens. On le conduit à la Santé, puis à Sainte-Anne, d'où on le transfère à Villejuif.

A l'asile, le malade est calme, songeur. Il est très doux très poli, presque obséquieux, se prête volontiers aux interrogations et répond posément, avec netteté.

Il doit souffrir, « les voix le lui ont dit ». Il n'a aucune haine. R... croit fermement qu'à la Santé, à Sainte-Anne et ici, « on fait des hommes plus forts moralement et physiquement ». Aussi est-il patient, résigné. Il supporte sans se plaindre les piqûres, toujours provoquées, à son avis, par les courants électriques. Elles le rapprochent d'un idéal qu'il entrevoit.

CHAPITRE IV

Considérations médico-militaires

La guerre a montré, mieux que toutes les études antérieures, les inconvénients et les dangers qui peuvent résulter de l'incorporation des aliénés dans l'armée et plus particulièrement dans les unités combattantes.

Depuis le début des hostilités, on a pu constater combien sont nombreux les méfaits commis par des aliénés de toute sorte et à tous les degrés. Parmi les malades que nous avons observés, à la section militaire de l'asile de Villejuif, certains ont, par maladresse, blessé leurs camarades, d'autres ont abandonné leur poste, plusieurs même ont fui devant l'ennemi.

Nos observations établissent l'importance que présente l'élimination de pareils sujets, et l'inconvénient qu'il peut y avoir à les maintenir dans le rang. Ces malades sont aussi dangereux pour eux que pour les autres. On a vu des épileptiques courir subitement vers les lignes ennemies et se constituer prisonniers, des mystiques sortir de la tranchée sous un

feu terrible pour montrer leur invulnérabilité, des mélancoliques désespérés se servir de leurs armes pour se tuer.

Le surmenage, l'émotion, la fatigue croissante causés par les longs séjours au front, la discipline à laquelle sont astreints, mais rebelles, les migrateurs, augmentent la fréquence et la gravité de ces états morbides.

On voit facilement les conséquences déplorables de la présence des persécutés migrateurs aussi bien dans les troupes en armes que dans les formations de l'intérieur. Les délits d'abandon de poste ont été souvent commis par des soldats, véritables malades atteints du délire de la persécution. Sous l'influence de leurs idées délirantes, ces persécutés ne sont pas responsables de leurs décisions, ils ne comprennent pas la gravité des fugues auxquelles ils se livrent.

Même en faisant abstraction des conséquences d'actes semblables on est forcé de reconnaître que la présence aux armées de ces malheureux nuit grandement à la discipline. Ces hommes donnent le plus fâcheux exemple aux autres soldats qui ignorent leur inconscience. La discipline militaire, en temps de guerre surtout, est l'ennemie des flottements forcés engendrés par ces troubles psychiques.

En outre, peut-on affirmer que les persécutés voyageurs, la plupart passifs, c'est-à-dire inoffensifs, ne deviendront pas des persécutés actifs, après avoir été les spectateurs terrifiés de la guerre ?

Qu'on songe aux détonations formidables du canon

à l'éclatement des obus, au bruit de la mitraille, à la vue du sang versé, des êtres massacrés, à l'odeur effroyable, à toutes les horreurs du combat et l'on ne sera point surpris qu'après un pareil ébranlement ces faibles d'esprit puissent être transformés en malades dangereux.

Plusieurs de nos persécutés migrateurs, véritables aliénés, ont été condamnés par des conseils de guerre (obs. I et II). On se demande comment ces malades, dont le délire remonte à plusieurs années, et chez lesquels l'incohérence des propos, les gestes, l'attitude, la physionomie trahissent leur état mental, ont pu être incorporés, amenés au front, accusés, traduits devant un conseil de guerre, et enfin condamnés?

Si certains de nos persécutés voyageurs, n'ayant pas été reconnus malades alors qu'ils étaient sur le front, sont passés en conseil de guerre pour acte d'indiscipline ou de faiblesse devant l'ennemi, nous ne devons heureusement noter là que des exceptions.

En général, les officiers remarquent l'état morbide de ces hommes, les signalent aux médecins qui les reconnaissent, et les évacuent immédiatement. Mais pareils faits ne devraient pas se produire. Ces hommes ne devraient pas dépasser leur dépôt. C'est là qu'on devrait les examiner avec soin, les réformer, les interner dans les cas indiscutables. Dans le doute, les diriger sur un centre de psychiâtrie.

En tout cas, leur place n'est ni à la caserne où

leurs propos, leur attitude, toute leur façon d'être démoralise leurs camarades, ni sur le front, où, comme nous l'avons précédemment établi, leur état s'aggrave fatalement.

Là, plus que partout ailleurs, leur présence constitue un grave danger qu'il importe d'éviter.

CONCLUSIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

I. — Nous ne voyons pas la nécessité de donner une définition des mots « fugue » et « vagabondage » qui sont suffisamment explicites par eux-mêmes. Nous avons mis en relief l'impuissance des auteurs à donner à ces termes une définition exacte, s'appliquant à tous les cas.

II. — Les persécutés migrateurs se distinguent nettement des autres aliénés voyageurs en ce que, sous l'influence de leur délire, ils entreprennent des voyages dans un but précis, et par suite d'idées nettes et logiquement systématisées.

III. — Les persécutés migrateurs, sans cesse en proie à leur délire, ne peuvent trouver dans leurs nombreux déplacements, d'amélioration, même passagère.

IV. — On peut distinguer chez les persécutés migrateurs les caractères suivants :

A. — Ce sont généralement des hypocondriaques, interprétant toute chose dans le sens de leurs préoccupations qui ont, le plus souvent, un objet réel.

B. — Ils sont des persécutés passifs qui, au lieu de

se livrer à des violences contre les autres, s'accusent eux-mêmes et se croient responsables des malheurs qu'ils ont à supporter.

V. — Enfin, ces persécutés cessent de boire pendant leurs voyages pathologiques, même s'ils ont fait des excès alcooliques dans l'intervalle de leurs déplacements.

CONCLUSIONS D'ORDRE MILITAIRE

VI. — L'incorporation dans l'armée, des persécutés migrateurs, constitue un danger.

A. — *Pour eux*, dont la maladie s'aggrave presque fatalement.

B. — *Pour leurs frères d'armes*, ils les démoralisent et peuvent involontairement les blesser.

C. — *Pour le pays*, l'état morbide que nous venons de présenter ne permet pas aux malheureux qui en sont atteints, de prendre rang parmi les défenseurs de la Patrie.

VII. — Ces malades, chroniques incurables, doivent être *réformés en arrivant au dépôt de leur régiment* et internés dans un asile d'aliénés.

Vu : le Président de la thèse,
ACHARD

Vu le Doyen
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris
L. LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Antheaume et *Mignot*. — Les Maladies mentales dans l'armée française (Paris, Ed. Delarue).

Antonini (*G.*). — « Le Fughe degli alienati criminali dai manicomii ». Scuola Positiva, 1896.

Astor. — Le Vagabondage pathologique (Revue pénitentiaire, 1896).

Aubert. — Moyens de réprimer le vagabondage. Thèse de droit. Dijon, 1897-1898.

Bailleul. — Du Vagabondage en médecine légale (Congrès de médecine mentale de Clermont-Ferrand, 1894).

Ballet (*G.*). — Discussion de la Société médico-psychologique sur les aliénés migrateurs, 29 juin 1903.

— Sur le caractère de certaines idées de persécution chez les dégénérés à préoccupations hypocondriaques ou mélancoliques (Archives de Neurologie, 1893).

— Traité de pathologie mentale.

Barat. — Une Fugue en temps de guerre (Journal de psychologie, nov.-déc. 1914).

Beck. — Rapports du vagabondage et de la folie. Thèse de Lyon, 1901-1902.

Benedikt. — Neurasthénie et vagabondage (Annales d'hygiène publique, 1890).

Benon (*E.*) et *Froissart* (*P.*). — Fugue et vagabondage. Définition et études cliniques (Annales médico-psychologiques, sept.-oct. 1908).

Bertillon. — De l'Aliénation mentale et du suicide dans

l'armée française (Annales médico-psychologiques, 1870).

Bonnette. — L'Expertise psychiâtrique dans l'armée (Le Gaducée, 18 novembre 1905).

Boens. — Note sur le vagabondage (Revue pénitentiaire, 1879).

Catrin. — L'Aliénation mentale dans l'armée. Paris, 1901.

Championnière (*L.*). — Sur l'automatisme ambulatoire (Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques, t. LXIV, 10 août 1895).

Charcot. — Automatisme ambulatoire (Leçons du mardi, 1887, 1888, 1889).

Chavigny. — Psychiâtrie et médecine légale aux armées (Paris médical, 17 juillet-23 octobre 1915).

Colin (*H.*). — Deux cas d'automatisme ambulatoire (d'origine alcoolique et d'origine hystérique) (Gazette des Hôpitaux, 1890).

Collet. — Les Évadés à l'intérieur (Revue de Psychiâtrie, janv. 1907).

Cottu. — Contribution à l'étude des fugues. Thèse de Paris, 1907).

Couetoux. — Vagabondage et hygiène (la Médecine martiale, 1905).

Cruppi (*Jean*). — Proposition de loi relative aux moyens d'assistance et de coercition propres à prévenir ou à réprimer le vagabondage et la mendicité. Imp. Natier, n° 651, 25 juin 1899.

Csatar (*Cstary de*). — Hygiène et vagabondage (Annales d'hygiène et de médecine légale, t. XXVIII).

Cullerre (*A.*). — Contribution à la psychologie du vagabondage. Un vagabond qui se range (Annales médico-psychologiques, sept. 1895).

Dubourdieu (*V.*). — Contribution à l'étude de l'automatisme ambulatoire : de la dromomanie des dégénérés. Thèse de Bordeaux, 1894.

Dufour. — De la folie chez les militaires (Annales médico-psychologiques, 1872).

Duponchel. — Traité de médecine légale militaire.

Famechon. — L'Expertise psychiâtrique dans l'armée (Le Caducée, septembre 1905).

Fissié. — Aliénés vagabonds (Annales médico-psychologiques, 1894).

Florian et *Cavaglieri.* — I vagabondi, 2 vol. Torino, 1897 et 1900.

Fourquet (*L.*). — Le Problème du vagabondage (Revue des Deux-Mondes, décembre 1899).

Foville (*A.*) *fils.* — Les Aliénés vagabonds ou migrateurs : étude clinique sur certains cas de lypémanie (Annales médico-psychologiques, juillet 1875).

Gauzy. — L'Aliénation mentale chez les militaires. Thèse de Montpellier, 1900.

Géhin. — Vagabondage impulsif. Thèse de Bordeaux, 1892.

Granjux. — Les Aliénés dans l'armée au point de vue médico-légal (Rapport au Congrès de Nantes, 1909).

— De l'examen mental des hommes en prévention de Conseil de guerre (le Caducée, décembre 1907).

Grasset (*Y*). — Les Maladies mentales dans l'armée et les fugues en psychiâtrie (Histoire d'un déserteur voyageur) (l'Encéphale, octobre 1908).

Gualino. — Un vagabond (Archives de psychologie, neuropathologie, anthropologie criminelles en méd. légale, janvier 1903).

Joffroy. — Leçons cliniques à l'asile Sainte-Anne.

Joffroy et Dupouy. — Fugues et vagabondage.

Leupoldt. — Contribution à l'étude clinique des fugues pathologiques (Allgem. Zeitsch f. psych., 17 mai 1915).

Lyonkaire (*de*). — Le Vagabondage. Douai, 1902.

Magnan. — Leçons cliniques sur les maladies mentales.

Magnan et Legrain. — Les Dégénérés.

Marie et Frièze. — Observation de persécuteur migrateur (Congrès de Médecine mentale de la Rochelle, août 1893).

Marie (*A.*) *et Hamel.* — Vagabondage et folie (Congrès de médecine mentale. Toulouse, 1897).

Marie (*A*) et *Meunier* (*R*). — Les Vagabonds. Paris, 1908.

Marie. — Un persécuté migrateur (Société méd. des Hôpitaux, août 1893).

Mairet. — Le Vagabondage constitutionnel des dégénérés (Annales médico-psychologiques, 1911, p. 5, 215, 353).

Meige (*Henry*). — Étude sur certains névropathes voyageurs. Le juif-errant à la Salpêtrière. Thèse de Paris, 1893.

Meunier (*R.*). — Les Vagabonds et le vagabondage (Revue médicale, août 1908.)

Michel. — Recrudescence du vagabondage (Économiste français, 1880, t. II).

Morel. — Études cliniques sur les maladies mentales, 1851-1852.

— Traité des maladies mentales, 1860.

Pactet. — Aliénés méconnus et condamnés. Thèse de Paris, 1891.

— Les Aliénés dans l'armée et dans les pénitenciers militaires (Revue de psychiâtrie, 1906).

Pagnier (*Armand.*). — Du vagabondage et des vagabonds. Thèse de Lyon, 1906, et 1. vol. Bibliothèque de criminologie. Storck, éditeur.

Pitres. — Vagabondage pathologique (Congrès de médecine mentale. Bordeaux, 1895.

Proal. — Vagabondage pathologique (Annales médico-psychologiques, 1890).

Puybaraud. — Sur le vagabondage (Revue pénitentiaire, 1902).

Raymond. — Les Délires ambulatoires et les fugues (Gazette des Hôpitaux, 2 et 9 juillet 1895).

— Les Délires ambulatoires et les fugues, in Leçons sur les maladies du système nerveux, 1896.

— Un cas de fugue consciente (Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques, 10 septembre 1905).

Raymond et *Janet*. — Les Fugues, in Névroses et idées fixes, t. II, 2e édition. Paris, F. Alcan, 1908.

— Les Délires ambulatoires et les fugues (Gazette des Hôpitaux, p. 754, 762, 787, 793).

— Les Délires ambulatoires et les fugues, in Gazette des Hôpitaux, juillet 1895.

Raynier. — Contribution à l'étude des maladies mentales dans l'armée française pendant la guerre de 1914. Les États dépressifs et mélancoliques. Thèse de Paris, 1915.

Régis. — Précis de psychiâtrie.

— L'Expertise psychiâtrique dans l'armée (le Caducée, 27 mai et 3 juin 1905).

Rivière (*L*). — Mendiants et vagabonds. Paris, 1902.

Rogues de Fursac et *Vallet*. — Un aliéné voyageur (Bulletin de la Société clinique de Médecine mentale, 1909, p. 341).

Schultze. — Les Fugues morbides (Allgem. Zeitsch. f. psych., 10 novembre 1903).

Taty, *Granjux*, *Régis*. — Aliénés méconnus et condamnés (Congrès des aliénistes et neurologistes. Marseille, 1899).

Tissié. — Les Aliénés voyageurs (Essai médico-psychologique). Thèse de Bordeaux, 1887.

Vallon. — In Traité de pathologie mentale de G. Ballet. Les réactions des persécutés (Journal de Médecine légale psychiâtrique et d'anthropologie criminelle, avril 1906).

Verga. — Automatisme ambulatoire (Revue critique, in Annales médico-psychologiques, janvier 1894).

Wahl. — Trois observations de dégénérés migrateurs (Société médico-psychologique, 29 juin 1903).

Imp. de la Faculté de Méd., Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris — 3015-16